

DIRECTION DE LA FONCTION MILITAIRE ET DU PERSONNEL CIVIL : *sous-direction de la prévision, des études et de la réglementation.*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 25 mars 1992 (BOC, p.1326 ; mention au BOEM 356-0*) fixant la liste des emplois tenus par des fonctionnaires ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire

Du 12 décembre 2006

NOR D E F P 0 6 5 3 1 5 1 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 29 mars 2006 (BOC n° 16, texte n° 6).

Référence de publication : BOC N°14 du 19 juin 2007, texte 1.

L'arrêté du 25 mars 1992 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Dans l'annexe II, type d'emploi II.48 :

Au lieu de :

Types d'emplois	Emplois	Services	Date d'ouverture	Date de fermeture
II.48. Conseiller technique de service social assurant l'encadrement d'un groupe important de personnel sociaux	Conseiller technique d'encadrement	Région terre-Sud-Ouest, district social d'Angoulême	19 août 2004	

Lire :

Types d'emplois	Emplois	Services	Date d'ouverture	Date de fermeture
II.48. Conseiller technique de service social assurant l'encadrement d'un groupe important de personnel sociaux	Conseiller technique d'encadrement	Région terre-Sud-Ouest, district social de Limoges	19 août 2004	31 août 2005
	Conseiller technique d'encadrement	Région terre-Sud-Ouest, district social d'Angoulême	1er septembre 2005	

Art. 2. Dans l'annexe IV, type d'emploi IV. 3, ajouter les lignes suivantes :

Types d'emplois	Emplois	Services	Date d'ouverture	Date de fermeture
IV.3 Rédacteur de contrats complexes.	Rédacteur de contrats complexes.	Direction des centres d'expertise et d'essais, établissement technique central n° 2 des propulseurs et des essais aéronautiques de Toulouse.	1er janvier 2003	31 janvier 2005
	Rédacteur de contrats complexes.	Direction des essais, centre d'essais aéronautique de Toulouse.	1er février 2005	

Art. 3. En exécution du jugement n° 301796-3 rendu le 21 septembre 2006 par le tribunal administratif de Toulouse.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*L'administrateur civil,
sous-directeur de la prévision,
des études et de la réglementation du personnel civil,*

Bernard BOYER.